

# Assurance Pro Actif

## Document d'information sur le produit d'assurance

PSA Insurance Limited

MIB House 53 Abate Rigord Street, Ta'Xbiex, Malte

Entreprise d'assurance immatriculée à Malte par la Malta Financial Services Authority sous le numéro C44567.

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un contrat de location auprès d'OPEL Bank S.A. contre certains risques financiers liés au vol ou à la perte totale de leur véhicule pendant toute la durée de la location.

#### Qu'est-ce qui est assuré?

Les véhicules assurés sont :

Tout véhicule particulier ou professionnel de moins de 3,5 tonnes de poids total en charge, objet d'un contrat de LOA ou de LLD souscrit auprès d'OPEL Bank S.A.

**En cas de perte totale ou de vol du véhicule selon les circonstances définies au contrat, les garanties sont les suivantes :**

#### ✓ Capital Auto protection :

- Indemnisation :

Versement en HT d'un pourcentage de la différence entre la valeur de référence du véhicule à la souscription et la valeur à dire d'expert du véhicule au jour du sinistre ou de l'indemnité versée par l'assureur DOMMAGE auto si elle est supérieure :

Ce pourcentage est le suivant :

- 100 % les 5 premières années
- 20 % la 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> année

L'indemnité versée ne saurait être supérieure à 30 500 €.

- Rachat de franchise :

Remboursement de la franchise de l'assureur de 1<sup>er</sup> rang dans la limite de 400 €.

#### ✓ Garantie 100 % côte :

Suite à un événement professionnel rendant obligatoire la vente du véhicule, versement de la différence entre le capital restant dû et la valeur Argus valorisée.

#### ✓ Véhicule de remplacement :

En cas de perte totale, prise en charge des frais de location d'un véhicule dans la limite de 1 000 € et d'une durée de 30 jours.

#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge
- ✗ Les véhicules en location de courte durée ou en sous-location
- ✗ Les véhicules de catégorie sport
- ✗ La responsabilité civile automobile du véhicule

#### Y a-t-il des exclusions à la couverture?

##### Principales exclusions :

- ! Les dommages causés par un fait intentionnel
- ! Les sinistres causés par le conducteur sans permis de conduite adapté
- ! Les sinistres résultant de l'état d'ivresse ou de la conduite sous l'emprise de stupéfiant
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais

##### Principales restrictions :

- ! Exclusion des dommages partiels
- ! Pour la garantie 100% côte, les ventes résultant de la seule volonté de l'assuré.

#### Où suis-je couvert(e)?

- ✓ France et pays figurant sur la carte verte

## Quelles sont mes obligations?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, l'assuré doit :

- **A la souscription du contrat** : Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés. Avoir souscrit un contrat automobile couvrant la responsabilité civile. Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité
  - **En cours de contrat** : Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription
  - **Mensuellement** : Payer la prime sous peine de résiliation
- En cas de sinistre** : Déclarer à OPEL Bank S.A. le sinistre dans un délai de 5 jours (48 h en cas de vol), fournir les justificatifs demandés, et en cas de vol, déposer plainte.

## Quand et comment effectuer les paiements?

La prime est payable mensuellement avec les échéances du loyer.

## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La garantie prend effet à la date de livraison du véhicule à l'assuré, à l'exception de la garantie 100% Côte qui prend effet le 1<sup>er</sup> jour du 13<sup>ème</sup> mois suivant la livraison. Elle est souscrite pour la durée du contrat de financement. La durée ne peut être inférieure à 12 mois et ni être supérieure à 7 ans.

## Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et les délais prévus par la réglementation et par les conditions générales, notamment à tout moment dès lors que le contrat a un an d'existence au moyen de tout support durable (mail, courrier).